

GUIDE DE ROUTE

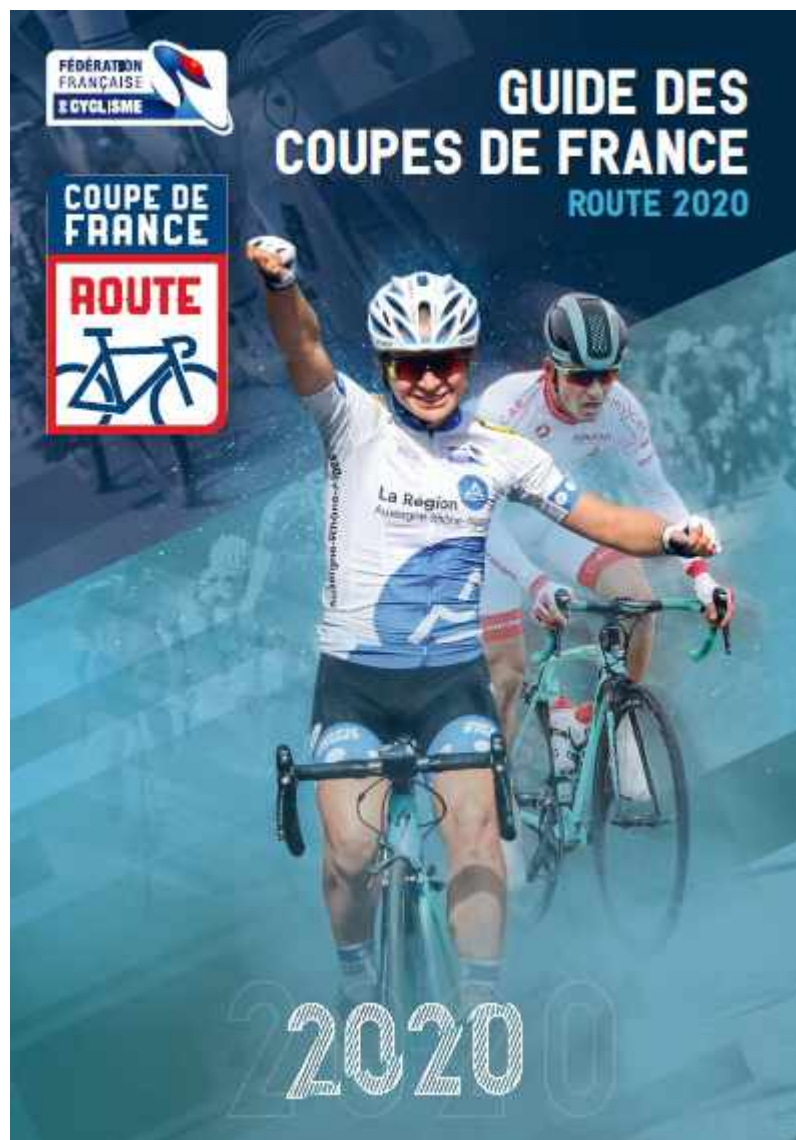


COUPE DE FRANCE DES CLUBS
NATIONALE 2

CRHONO 47

2^{ème} manche - contre-la-montre par équipes

9 août 2020



COUPE DE FRANCE HOMMES Chrono 47

COMPÉTITION

Officiels et engagements	3
Règlementation et lieux pratiques	4-5
Liste des clubs N2 engagés	6

INFOS PRATIQUES

Carte et profil du parcours	7
Itinéraire / Horaires	8
Règlement	9
Contacts	13
Partenaires	14



ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de la 2^{ème} manche de Coupe de France Hommes N2 est représenté par les membres suivants :

- ▶ **Président du Guidon Agenais**
CAVALIER Cédric
- ▶ **Président du Comité d'Organisation**
GASTOU Catherine

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Joël ALIES
Commissaire 1	Didier TIFFON
Commissaire 2	Patrick SDRIGOTTI
Juge à l'arrivée	Alexandre NOUHAUD
Commissaire moto 1	Alion RASSET
Commissaire moto 2	Mauricette PASCAL
Chronométrateur 1	Yves NOUHAUD
Chronométrateur 2	Aurélié SIMONNET

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs « National », les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront s'engager **OBLIGATOIREMENT** par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum. Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB.

Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants), seront traités par le président de jury de l'épreuve en accord avec la FFC. Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE NATIONALE 2

l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, a été aménagé et outre les clubs N2, des clubs N1 et N3 pourront participer sur invitation
Pour les N2, 6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont deux coureurs français au minimum

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC (www.ffc.fr).

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ORGANISATION

L'épreuve « Chrono 47 » est organisée par le Guidon Agenais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le 9 août 2020 à Feugarolles (47).

RADIO—TOUR

Les informations courses seront émises sur la fréquence 71,5 Mhz.

CLASSEMENTS

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4ème coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

Classements de l'épreuve :

- > Classement de l'épreuve : les 3 premières équipes
- Leader de la Coupe de France des clubs N2 après la 2^{ème} épreuve.

PRIX DE L'ÉPREUVE

Les prix suivants seront attribués :

PRIX DE COURSE : 1 287 €					
1 ^{ère}	269€	8 ^{ème}	62€	15 ^{ème}	40€
2 ^{ème}	165€	9 ^{ème}	62€		
3 ^{ème}	113€	10 ^{ème}	62€		
4 ^{ème}	103€	11 ^{ème}	40€		
5 ^{ème}	97€	12 ^{ème}	40€		
6 ^{ème}	82€	13 ^{ème}	40€		
7 ^{ème}	72€	14 ^{ème}	40€		

SÉCURITÉ / SECOURS

La sécurité de l'épreuve est assurée par les signaleurs de l'organisation, par des motos sécurité de l'association, les escortes gendarmerie ainsi que des gendarmes à postes fixes.

Le service médical sera assuré par les Ambulances CAMILLERI, les Ambulances AGENAISES et le docteur NIAMKE : 07.86.87.46.12

INFORMATIQUE

La prestation informatique (résultats, transpondeurs, temps intermédiaires) sera assurée par STS : info@stssport.fr

PROTOCOLE

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium d'arrivée.

A l'issue de l'épreuve, les équipes suivantes doivent se présenter au protocole :

- ▶ Les 3 premières équipes du classement de l'épreuve
- ▶ L'équipe leader de la coupe de France N2 après la 2^{ème} manche

ANTIDOPAGE

Local - Ludothèque Feugarolles - D 12

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

HÉBERGEMENTS

- ▶ Voir livret accueil préparé par l'Office de Tourisme de l'Albret
- ▶ Site officiel du Chrono 47 www.chrono47.fr
- ▶ Office de tourisme de l'Albret

LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE	
Date	08/08/20
Horaire	A partir de 14h
Lieu	Bureaux Cave de Buzet – Grande Salle de Réunion

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS	
Horaire	16h
Lieu	Vignerons de Buzet – Espace Réceptif

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES	
Horaire	À partir de 17h
Lieu	Vignerons de Buzet – Extérieur

PERMANENCE	
Date	09/08/20
Horaire	A partir de 07h
Lieu	Feugarolles : Matin Salle Assos. Après-midi : Mairie

DÉPART DE L'ÉPREUVE	
Date	09/08/20
Horaire prévu	14 h 30
Lieu	Ligne de départ – Face Ludothèque D 12

LOCAL ANTI-DOPAGE	
Lieu	Ludothèque – Feugarolles – D 12



LISTE DES 21 CLUBS N2 HOMMES ENGAGÉS



C'C CHARTRES
CYCLISME



ORLÉANS LOIRET
CYCLISME



CR4C
ROANNE



CYCLO CLUB
PÉRIGUEUX DORDOGNE



ES TORIGNI
CYCLISME



LA ROCHE SUR YON
VENDÉE CYCLISME



LES SABLES
VENDÉE CYCLISME



MARTIGUES SPORT
CYCLISME



PARIS CYCLISME
OLYMPIQUE



TEAM BRICQUEBEC
COTENTIN



TEAM CYCLISTE
AZURÉEN



TEAM MACADAM'S
COWBOY



UNION CYCLISTE
CHOLET 49



UNION VÉLOCIPÉDIQUE DE
LIMOGES - TEAM U 87



US STE AUSTREBERTHE
PAVILLY BARENTIN



VCA ST QUENTIN



VC VAULX EN VELIN



VCU SCHWENHEIM



VÉLO CLUB DE TOUCY



VÉLO SPORT
VALLETAIS



WB FYBOLIA
LOCMINÉ

CARTE ET PROFIL DU PARCOURS



PC COURSE
 06.07.96.64.60
 06.43.58.84.11



Article 1 : Organisation

Le CHRONO 47 (2^{ème} manche de la **COUPE DE France HOMMES**) est organisé par le Guidon Agenais - 6, rue Ledru Rollin - 47000 AGEN sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'épreuve se dispute le 09 août 2020 et elle se déroule sur un parcours de 50 km. Le départ sera donné à partir de 14 h 30, face à la Ludothèque, D12 - Route de Thouars à FEUGAROLLES.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est une épreuve de catégorie Elite FFC 1.12, désignée manche de la Coupe de France des Clubs de Nationale 2. Cette course fait également partie du Challenge ACCDN ROCC (Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes).

Le Chrono 47 est ouvert en priorité aux équipes de Nationale 2 et sur invitation à des équipes N1 et N3. Les équipes seront constituées de 6 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont deux coureurs français au minimum.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent. Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de l'épreuve à moins de 6 coureurs. Toutefois, à moins de 4 coureurs, l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points (Cf. Article 4 du Règlement général des Coupes de France des clubs de N1 / N2 / N3 2020).

Article 3 :

Le CHRONO 47 comptant pour la COUPE DE France des clubs de Nationale 2, les équipes devront se conformer au règlement de celle-ci.
La répartition des points est la suivante : 60 à la 1^{ère} équipe, 45 à la 2^{ème} équipe, 40 à la 3^{ème} équipe, 35 à la 4^{ème} équipe, 32 à la 5^{ème} équipe, 30 à la 6^{ème} équipe, 28 à la 7^{ème} équipe, 26 à la 8^{ème} équipe, 24 à la 9^{ème} équipe, 22 à la 10^{ème} équipe, 20 à la 11^{ème} équipe, 18 à la 12^{ème} équipe, 16 à la 13^{ème} équipe, 14 à la 14^{ème} équipe, 12 à la 15^{ème} équipe, 10 à la 16^{ème} équipe, 8 à la 17^{ème} équipe, 6 à la 18^{ème} équipe, 4 à la 19^{ème} équipe, 2 à la 20^{ème} équipe et 1 à la 21^{ème} équipe.
Les équipes N1 et N3 invitées ne participeront pas à ce classement.

Article 4 : ENGAGEMENT

Les clubs participants devront s'engager OBLIGATOIREMENT par internet (outil CICLE WEB) au plus tard à J-6 avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum. Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil CICLE WEB.

Par principe, tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires / remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes / blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants, seront traités par le président du jury en accord avec la FFC. Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'un certificat médical dûment signé.
Engagement : 10 € par coureur.

Article 5 :

La permanence se tiendra la veille, le 08 août 2020 à partir de 14 h - dans les bureaux (grande salle de réunion) de la Cave des Vignerons de Buzet à BUZET sur BAÏSE. La réunion des Directeurs sportifs sera organisée le même jour à 16 h dans l'espace réceptif de la Cave des Vignerons de Buzet.

A partir de 17 heures à la Cave des Vignerons de Buzet, les équipes devront participer à la présentation des équipes organisée selon un planning déterminé par le comité d'organisation et qui sera communiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Les formations devront se présenter au complet et en tenue de l'équipe. Les cadeaux prévus par le Comité d'organisation avec le concours des partenaires seront uniquement remis aux équipes présentes au complet lors de cette réception.

Pré-contrôle du matériel : un arbitre se tiendra le **08 août 2020** après-midi, à la disposition des équipes à la permanence pour un pré-contrôle. Ce pré-contrôle ne dispense en rien du contrôle le jour de l'épreuve.

Permanence le dimanche 9 août à FEUGAROLLES.

Le matin à la salle des associations à partir de 7 h 00 ;

L'après-midi à la mairie jusqu'à 17 h 30.

Article 6 :

Le programme vous informe sur le déroulement de l'épreuve, avec l'itinéraire, les principales localités traversées, les horaires de passage. Les kilomètres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent pas forcément à chaque compteur de véhicule.

En raison de la privatisation des routes, le matin, **la mise en place des déviations se fera 1 heure avant le départ et durant la course de la 1^{ère} équipe de l'équipe féminine. Il en sera de même pour l'épreuve Hommes : fermeture des routes 1 heure avant le départ de la 1^{ère} équipe et pendant la course.**

Par conséquent, les équipes qui voudront rejoindre le départ sont invitées à prendre leurs dispositions sinon elles seront obligées de prendre les déviations mises en place selon l'arrêté préfectoral. Il en sera de même pour les équipes qui souhaitent partir avant l'arrivée de la dernière équipe.

Article 7 :

Les équipes devront se garer sur le parking **prévu à cet effet**, chez M. Garrabos, sur les zones qui leur ont été affectées. Des containers seront mis à leur disposition à cet effet afin de laisser le site propre.

La zone de départ se situe sur la D12 - Route de Thouars, face à la Ludothèque et les équipes devront respecter le cheminement balisé pour s'y rendre, selon leur ordre de départ.

Article 8 :

L'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées dans les conditions ci-après :

- Les équipes non classées à la COUPE DE France partiront en premier selon le tirage au sort des équipes, effectué par le jury des arbitres ;
- Les équipes classées : les départs se feront dans l'ordre inverse du classement évolutif à l'issue de la manche précédente.

Article 9 :

Aucun ravitaillement ne sera autorisé.

Article 10 :

Le dépannage sera assuré par le / les véhicule(s) techniques des équipes.

Article 11 :

L'itinéraire sera matérialisé par les panneaux de circulation temporaire du service des routes du Conseil départemental de Lot-et-Garonne (panneaux flèches noires sur fond jaune).

Article 12 :

La prise du temps intermédiaire se fera au Km 19,800 à Buzet-sur-Baïse. Les temps intermédiaires, finaux et classements seront en live sur les liens suivants ;

<https://bit.ly/2WfYf5G>

<http://stsport.fr/LIVE/g-live.html?f=FFC/2020-CDF-N2-M2-CHRONO47.clax>

Article 13 :

Le collège des arbitres se réserve le droit de statuer sur des points non prévus au règlement.

Article 14 :

La sécurité sera assurée par les forces de Gendarmerie (EDSR et brigades) avec le concours de motos civiles et des signaleurs de l'organisation.

Article 15 :

Le service médical sera assuré par le Dr NIAMKE. Les ambulances AGENAISES et les ambulances CAMILLERI seront positionnées par le Dr NIAMKE ; elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours.

Article 16 :

Les informations (dont les temps réalisés) seront émises par Radio Tour Canal 71,5 Mhz.

Article 17 :

Le départ est donné de 3 minutes en 3 minutes. L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé.

Chaque équipe devra se présenter un quart d'heure avant son départ pour le contrôle de matériel.

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4^{ème} coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi. Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs, aucun point ne sera attribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le collège des arbitres en concertation avec l'organisateur.

Article 18 :

A l'arrivée, les véhicules suiveurs seront déviés à droite, 200 m avant la ligne d'arrivée.

Article 19 : Mesures COVID

Règlement sanitaire oblige, certaines dispositions seront prises comme la présentation des équipes à l'extérieur le samedi, une réunion des directeurs d'équipes pour les équipes femmes dissociée de celle des hommes, règles de distanciation à respecter, aucun vestiaire ouvert à l'arrivée, accès à la zone protocolaire contrôlé, port du masque dans les locaux clos...

Article 20 :

Le contrôle médical sera situé à la Ludothèque, D12 - Le Bourg, FEUGAROLLES.

Article 21 :

Durant le CLM, l'équipe ayant réalisé le meilleur temps virtuel devra se présenter à la zone HOT SEAT située près du podium du protocole.

Puis pour la cérémonie protocolaire, les équipes suivantes devront se présenter en zone mixte immédiatement après l'arrivée.

Les 3 premières équipes du classement scratch

La 1^{ère} équipe leader de la Coupe de France N2 à l'issue de la 2^{ème} manche.

Article 22 :

L'ensemble des prix est de 1 287 € sur 15 équipes

Arrivée : 269 € à la 1^{ère}, 165 € à la 2^{ème}, 113 € à la 3^{ème}, 103 € à la 4^{ème}, 97 € à la 5^{ème}, 82 € à la 6^{ème}, 72 € à la 7^{ème}, 62 € à la 8^{ème}, 62 € à la 9^{ème}, 62 € à la 10^{ème}, 62 € à la 11^{ème}, 40 € à la 12^{ème}, 40 € à la 13^{ème}, 40 € à la 14^{ème} et 40 € à la 15^{ème}.

Les prix d'arrivée seront réglés par l'intermédiaire de la FFC.

Article 23 :

Environnement. Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco-responsabilité : mise en place de points de collecte sur les zones de départ et d'arrivée, présence de véhicules hybrides...

De leur côté, les concurrents et leur encadrement doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des règlements FFC et des dispositions légales en vigueur.

Article 24 :

Afin de permettre la diffusion et la promotion du Contre-la-Montre par équipes et en particulier du Chrono 47, chaque équipe et en conséquence chacun des concurrents qui la compose, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise la FFC et l'organisateur du Chrono 47 à reproduire ou à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses images sur tout support existant ou à venir.



CONTACTS

ORGANISATION

LE GUIDON AGENAIS

CAVALIER Cédric
 Tél : 06.84.48.81.48
 Mail : cedric.cavalier47@orange.fr

GASTOU Catherine
 Tél : 06.07.96.64.60
 Mail : catherine.gastou@free.fr

MAURI Grégory
 Tel : 06.43.58.84.11
 Mail : greg.mauri001@gmail.com



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES MEDIAS



PARTENAIRES PRIVÉS





COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33
(0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-
en-Yvelines 1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
<http://www.ffc.fr>